

## Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs équidés ?

Que vous soyez particulier ou professionnel,



## Adhérez à la section équine du GDS 38



### Profitez du :

- Remboursement de l'équarrissage (montant HT du tarif ATM Angee)  
(Poney : 156.67 € ; Selle : 312.5 € ; Trait : 409.17 €)



- Remboursement de 8 € par équidé par an pour une vaccination Grippe et/ou tétanos
- Remboursement de 8 € pour une coproscopie



(2 coproscopies remboursées jusqu'à 5 chevaux adhérents, une coproscopie par équidé sur un tiers de l'effectif adhérent au delà de 5 adhérents)



- Formations proposées par le GDS 38 sur le thème de la santé des équidés

### Adhésion annuelle :

**Forfait exploitation : 49 € TTC**

(les adhérents au GDS pour une autre espèce n'ont pas besoin de payer cette partie)

+

**12 € TTC par équidé**

Déjà 160  
adhérents pour  
plus de 1 000  
équidés